



Contact presse
France Lionet
RP carrées
03 28 52 00 50
france.lionet@rp-carrees.com

Communiqué de presse
17 janvier 2011

FAROUCHEMENT INDEPENDANTE, AMPLI MUTUELLE REJOINT LA FNIM

**« Des conseils et services concrets, pratiques et utiles,
le tout dans une ambiance de club intelligent et convivial »**

La très indépendante AMPLI Mutuelle a rejoint la FNIM le 1^{er} janvier 2011, en laquelle elle voit un recours précieux dans un contexte de durcissement des règles régissant la mutualité et l'assurance des personnes. La mutuelle a trouvé dans la Fédération un cadre lui permettant à la fois de maintenir son autonomie et de se préparer, avec d'autres, aux défis qui attendent la profession. Une nouvelle illustration de la pertinence et de l'efficacité de cette organisation qui ne cesse de voir ses rangs se renforcer.

Hervé Hugentobler, Président de la mutuelle AMPLI témoigne

« Ampli Mutuelle n'a jamais été membre d'une fédération, car nous sommes farouchement indépendants. Nous avons choisi d'adhérer à la FNIM pour différentes raisons. Une mutuelle amie déjà adhérente nous a largement recommandé la fédération, ce qui a attiré notre intérêt. Nous avons alors rencontré les équipes de la FNIM et avons apprécié l'atmosphère conviviale et l'ambiance de « club » qui y règnent. Le fait de pouvoir échanger quotidiennement avec des mutuelles qui partagent nos préoccupations nous semble très riche.

Par ailleurs, nous avons été séduits par le caractère apolitique de la FNIM et son efficacité. La fédération offre des services et des conseils concrets, pratiques et utiles, et le tout dans une ambiance dénuée de tout rapport de force. Nous avons réalisé qu'il était pertinent de mutualiser des efforts et des coûts dans de nombreux domaines, comme celui des études, plutôt que de travailler seuls.

Ces nombreux services vont nous aider au quotidien, que ce soit en matière de contrôle interne, de formations, d'études, de conseils juridiques... Ce sont des choses toutes simples mais la revue de presse est extrêmement bien faite et le recours au centre de documentation très précieux. Et puis, il faut l'avouer, nous avons été séduits par son Président, Jacques Valès, qui incarne tout à fait cet esprit convivial et partage nos valeurs mutualistes fondamentales. »

« Nous attendons de la FNIM qu'elle nous aide à faire face aux enjeux qui sont les nôtres, précisément dans un contexte de durcissement de la législation à l'encontre des mutuelles. » ajoute le Président.





Contact presse
France Lionet
RP carrées
03 28 52 00 50
france.lionet@rp-carrees.com

Communiqué de presse
17 janvier 2011

A propos d'AMPLI Mutuelle

Ampli Mutuelle a été créée en 1968 par la volonté de professionnels libéraux exerçant dans le domaine de la santé afin d'assurer à ces mêmes professionnels des garanties de prévoyance et de retraite. Elle a par la suite étendu ses activités aux autres professions libérales (droit et architecture) et indépendantes ainsi qu'à leurs salariés.

Régie par le livre II du code de la mutualité, AMPLI mutuelle compte 30 000 adhérents et protège 45 000 bénéficiaires. Présente dans les domaines de la santé, de la prévoyance, de la responsabilité civile professionnelle et de la retraite, Ampli Mutuelle accompagne ses adhérents toute leur vie, de l'Université à la retraite. Elle collecte près de 60 millions d'euros de cotisations dont la moitié pour des garanties de retraite ou d'épargne.

AMPLI Mutuelle occupe une place particulière dans le monde des assurances de personnes, du fait notamment de sa totale indépendance. Elle est spécialisée dans le secteur professionnel médical et para médical et a développé un portefeuille important en prévoyance (garantie décès et incapacité/invalidité) qui représente 20 % de ses cotisations, contre moins de 5% pour les mutuelles en général. Elle a conçu et diffuse une garantie retraite qui représente un volume d'encaissement égal à celui des garanties de prévoyance et de santé. Elle dispose d'une solidité financière assurée par des fonds propres importants et couvre très largement ses engagements.

A propos de la FNIM

Créée en 1989, la FNIM a pour vocation de défendre les intérêts des mutuelles indépendantes et de les fédérer pour garantir un véritable pluralisme du secteur et une liberté de choix des assurés sociaux en matière de complémentaire santé. Cette fédération à taille humaine permet aux petites et moyennes mutuelles de se rassembler, d'échanger et de nouer des partenariats tout en préservant leur personnalité et leur indépendance, pour une cotisation unique qui, sans avoir augmenté en 2009, offre toujours des prestations de qualité.

La FNIM en bref

- 1,5 million de personnes protégées
- 24 administrateurs
- Un bureau composé de 7 membres
- Une cotisation unique : 1,27 euro seulement par chef de famille
- Une couverture nationale (France métropolitaine et DOM-TOM).

